Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20260903-D_2026_83-DE

**DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE**
**COMMUNE DE MONTREUIL-SUR-ILLE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
**DU CONSEIL MUNICIPAL**
**N°2026-83**

L'an deux mil vingt - six, le 3 Septembre à vingt heures trente - trois, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Commune de Montreuil-Sur-Ille s'est réuni à la salle du Clos Paisible, sous la présidence de Mme CADOR Adeline, Maire de Montreuil-sur-Ille.

Nombre de conseillers :
- En exercice : 19
- Présents : 16
- Votants : 19

Date de convocation : le 28 Août 2026
Date de publication : le 28 Août 2026

MEMBRES PRESENTS : Mesdames et Messieurs CADOR Adeline, TERTRAIS Arnaud, FINET Johanne, THONIER Carole, LAHAYE Denis, MORIN William, LECHEVALIER Céline, BOULAIRE Céline, MICOINE Laure, AUREGAN Yvain, BOURGUENOLLE Camille, GERARD Adrien, KRIMED Jean-Jacques, PARBEAU Gwenaëlle, PASTUREL Mathieu, OLIVIER-DUFEE Anne-France

MEMBRES ABSENT EXCUSE : BAUDAS Simon donne pouvoir à BOULAIRE Céline, HABERT Orlane donne pouvoir à LAHAYE Denis, NOURRY Jérôme donne pouvoir à PARBEAU Gwenaëlle

MEMBRES ABSENT NON EXCUSE : /

SECRETAIRE DE SEANCE : FINET Johanne

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

## RETOUR DU GROUPE POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE ET SORTIE DU PARTENARIAT AVEC LE CIAS

Comme exposé lors des conseils municipaux précédents, la réorganisation du service de restauration scolaire (actuellement délégué au CIAS via l'EHPAD « Les Roseaux de l'Ille ») a été motivée par :

- Une hausse importante des coûts facturés par le CIAS
- La volonté d'améliorer **à terme** la qualité du service et de garantir la maîtrise des coûts pour la collectivité et les familles.
- Des enjeux contentieux et financiers avec le CIAS (litige de 30 000 €, créance communale sur les fluides de 32 000 €, et discussion sur la mise à disposition/cession du foncier et des équipements).

Un groupe de travail a été mis en place pour travailler la sortie de la prestation avec le CIAS.

Mme la Maire présente **l'état d'avancement des travaux de ce groupe de travail (GT).** Il a été acté une démarche en plusieurs étapes avec une première étape en liaison froide.

Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20260903-D_2026_83-DE

Le projet de cahier des charges a été rédigé et est en cours de relecture. Une note d'organisation RH et logistique rédigée par M. Tertrais est en cours de relecture par les services. La prochaine réunion du GT est fixée au mercredi 16 septembre pour faire un point d'étape sur les aspects matériels et les investissements.

**Calendrier prévisionnel et procédure :**

- **Septembre 2026 :**
  - Vote en Conseil Municipal du retrait du marché CIAS / Validation de l'envoi du courrier de rupture.
- **Octobre 2026 :** Passage au Conseil Municipal pour la mise en place officielle du marché avec validation finale du CDC et lancement de la procédure de marché public (MAPA).
- **Novembre 2026 :** Analyse des offres, attribution du marché.
- **Décembre 2026 :** Réception des équipements, tests logistiques à blanc, déclaration DDPP et communication de la nouvelle grille tarifaire aux familles.
- **Janvier 2027 :** Démarrage opérationnel du nouveau service de restauration.

Le CIAS a sollicité la commune pour obtenir une confirmation écrite de son retrait du partenariat actuel. Mme la Maire rappelle qu'il n'y a pas de document contractuel liant la commune au CIAS.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

CONSIDÉRANT la demande écrite du CIAS sollicitant la confirmation du retrait de la commune du marché de restauration ;

CONSIDÉRANT l'intérêt financier et organisationnel pour la commune de reprendre la main sur son service de restauration scolaire via une prestation de repas livrés en liaison froide dans les locaux actuels de la cantine ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (nombre de suffrages exprimés : 19 (unanimité), ne prend pas part au vote : 0, Vote : Contre : 0 ; Abstention : 0, 19 pour) a décidé :

- **DE METTRE UN TERME à la prestation assurée par le CIAS pour le compte de la commune.**
- **D'AUTORISER Madame la Maire à le notifier au CIAS avec une prise d'effet au 31 décembre 2026.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

La secrétaire de séance,
Johanne FINET

Pour copie conforme,

La Maire, Adeline CADOR

Délibération exécutoire à la date de publication.

